

Plateforme régionale de naturalisation des Pays-de-la-Loire

Liste de pièces à fournir en vue d'une demande de naturalisation en qualité de frère ou sœur de français(e)

	Original	Photocopie
Formulaire de demande d'acquisition de la nationalité française dûment <b>daté</b> , <b>complété</b> (intégralité de la page) et <b>signé</b>	X	
<b>55 euros</b> de timbres fiscaux	X	
<b><u>Etat-civil :</u></b>		
➤ <b>Original</b> de la copie intégrale de votre acte de naissance ( <u>en langue étrangère et sa traduction originale fait par un traducteur agréé</u> )	X	X
➤ <b>Photocopie</b> de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre carte nationale d'identité si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour	X	
➤ Original de l'acte d'état-civil établissant le lien de parenté qui vous relie à votre frère ou votre sœur français(e) dont vous entendez vous prévaloir ( <u>en langue étrangère et sa traduction originale fait par un traducteur agréé</u> )	X	
➤ Certificat de nationalité française, actes de l'état civil ou tous autres documents émanant des autorités françaises établissant que ce frère ou cette sœur a acquis la nationalité française en application des articles 21-7 ou 21-11 du code civil	X	
➤ Si vous êtes marié ou divorcé : <b>Original</b> de la copie intégrale de votre ou de vos actes	X	

<p>de mariage, ainsi que les pièces de nature à justifier la dissolution des unions antérieures</p> <p>➤ <u>Si vous avez des enfants mineurs</u> qui résident avec vous de manière habituelle ou alternativement dans le cas de séparation ou de divorce : <b>original</b> de la copie intégrale de <u>leurs actes de naissance</u> + <u>pièces de nature à établir cette résidence</u></p> <p>➤ Documents de nature à apporter <b>la preuve que vous avez suivi votre scolarité obligatoire en France</b> dans des établissements d'enseignement soumis au contrôle de l'État (certificats de scolarité notamment)</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	
<p><b><u>Domicile :</u></b></p> <p>➤ Documents justifiant de votre résidence en France à la date de souscription de votre déclaration (facture EDF ou téléphone, dernière quittance de loyer)</p> <p>➤ Documents de nature à établir que vous avez fixé votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 6 ans</p>	<p>X</p> <p>X</p>	
<p><b><u>Autres :</u></b></p> <p>➤ 2 photographies d'identité format 35x40mm (portant votre nom , prénom(s) et date de naissance au verso)</p> <p>➤ Une enveloppe timbrée à votre adresse + une lettre « suivie » 500 grammes vierge</p>		

**REMARQUES :**

1. Les pièces d'état civil et le casier judiciaire étranger doivent être produits en **original** ;
2. A chaque fois que le document est rédigé en langue étrangère, vous devez **joindre une traduction établie par un traducteur** agréé produite en **original**. Le cachet et la signature du traducteur doivent figurer sur l'acte et sa traduction.
3. Si une des pièces est impossible à fournir, vous devez en exposer les raisons

auprès de la préfecture

**Attention : tout dossier incomplet ne sera pas étudié et vous sera retourné**